

Marche à suivre pour présenter la demande d'adhésion de votre organisme au RACOR en santé mentale

Fournir les documents suivants :

- Coordonnées complètes de l'organisme (selon modèle joint);
- La liste des membres de votre Conseil d'administration et leur provenance;
- Une résolution de votre Conseil d'Administration (selon modèle joint);
- Une copie de votre Charte et de vos règlements généraux;
- Une copie de votre Rapport annuel le plus récent (ou autre document équivalent comme votre Plan d'actions);
- Une liste de vos activités;
- Un dépliant de votre organisme.

L'étude de votre demande d'adhésion consiste à :

- Dans un premier temps, afin de vérifier si votre organisme répond aux caractéristiques attendu d'un membre, le RACOR en santé mentale analyse les documents accompagnant votre demande d'adhésion et échange avec vous au besoin. Il fait ses recommandations et présente votre résolution au Conseil d'administration.
- Dans un deuxième temps, le Conseil d'administration prend une décision à l'égard de la demande d'adhésion.
- Enfin, si votre demande d'adhésion est acceptée, elle sera entérinée par la prochaine assemblée générale annuelle.
(À cet effet, une tradition au RACOR en santé mentale veut que le nouvel organisme soit présenté à l'auditoire le jour de l'assemblée générale, par la personne responsable de la ressource.)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas, il nous fera plaisir de vous répondre !

Personne contact :

Marc Lopez

Directeur général

514-847-0787

racor@racorsm.org